



RÈGLEMENTS DE COMPÉTITION

2026

Championnat Canadien de Pole et
Aérien

| | |
|--|----|
| RÈGLES ET RÈGLEMENTS..... | 1 |
| 1 RÈGLES GÉNÉRALES..... | 1 |
| 1.1 Règlements régissant les CANDIDATS à la compétition..... | 1 |
| 1.2 Règlements régissant les COMPÉTITEURS ACCEPTÉS..... | 2 |
| 1.3 Règlements concernant les CHAMPIONS..... | 3 |
| 1.4 CODE DE CONDUITE..... | 4 |
| 1.5 ENGAGEMENT ENVERS LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION..... | 4 |
| 1.5.1 Langage Inclusif des Genres..... | 5 |
| 1.5.2 Protection du Droit à la Vie Privée et à la Confidentialité..... | 5 |
| 1.5.3 Utilisation des Installations..... | 5 |
| 1.5.4 Admissibilité à la Participation au CPAC..... | 5 |
| 1.5.5 Admissibilité à la Participation aux Compétitions Externes..... | 5 |
| 1.5.6 Résolution des Problèmes de Diversité et d'Inclusion..... | 5 |
| 1.6 PARA-ATHLÈTES..... | 5 |
| 1.7 DISQUALIFICATION et DÉDUCTION..... | 6 |
| 1.7.1 Disqualification pendant la compétition..... | 6 |
| 1.7.2 DÉDUCTIONS ET AMENDES..... | 6 |
| 1.7.3 Sanctions et Processus d'Appel..... | 7 |
| 2 ÉVÉNEMENTS DU CHAMPIONNAT..... | 8 |
| 2.1 DATES IMPORTANTES..... | 8 |
| 2.2 QUALIFIANTS POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL 2026..... | 8 |
| 2.3 PRIX DU CHAMPIONNAT NATIONAL..... | 9 |
| 3 RÈGLEMENTS DE PERFORMANCE..... | 11 |
| 3.1 RESTRICTIONS D'ÂGE..... | 11 |
| 3.2 COSTUMES..... | 11 |
| 3.3 MUSIQUE..... | 12 |
| 3.4 MOUVEMENTS ET THÈMES..... | 13 |
| 3.5 Accessoires..... | 14 |
| 3.5.1 Processus de Pré-approbation des Accessoires..... | 15 |
| 3.6 AIDES À LA PRISE..... | 16 |
| 3.7 SÉCURITÉ..... | 16 |
| 3.7.1 Tapis de protection..... | 16 |
| 3.7.2 Chutes et blessures incontrôlées..... | 17 |

| | | |
|-------|--|----|
| 3.8 | SOUSSION DE VIDÉO – COMPÉTITION VIRTUELLE | 17 |
| 4 | PHOTOGRAPHIE ET FILMAGE | 19 |
| 5 | SPECIFICATIONS TECHNIQUES | 20 |
| 5.1 | COMPÉTITIONS EN DIRECT | 20 |
| 5.1.1 | Spécifications techniques de la scène..... | 20 |
| 5.1.2 | Spécifications techniques de la structure de treillis | 20 |
| 5.1.3 | Spécifications techniques des barres..... | 20 |
| 5.1.4 | Spécifications techniques pour le cerceau aérien | 20 |
| 5.1.5 | Spécifications Techniques pour le Hamac Aérien..... | 21 |
| 5.1.6 | Spécifications Techniques pour les Appareils <i>Aerial Specialty</i> | 21 |
| 5.1.7 | Informations Supplémentaires | 22 |
| 5.2 | COMPÉTITIONS VIRTUELLES | 22 |
| 5.2.1 | Spécifications techniques de la barre | 22 |
| 5.2.2 | Spécifications techniques du cerceau aérien..... | 22 |
| 5.2.3 | Spécifications techniques du hamac aérien..... | 22 |
| 5.2.4 | Aerial Specialty..... | 23 |

RÈGLES ET RÈGLEMENTS

Voici les règles et règlements régissant la participation aux compétitions sanctionnées par le Championnat Canadien de Pole et Aérien (CPAC). Ces règles et règlements sont sujets à changement sans préavis.

Pour l'application du présent règlement, les participants sont classés comme suit:

- CPAC: Cela comprend les organisateurs du CPAC, les organisateurs d'événements, les juges et le personnel/les bénévoles.
- Compétiteurs: Cela comprend tous les candidats, les compétiteurs acceptés et les champions.
- Représentant: Cela comprend les entraîneurs, les formateurs, les parents ou les tuteurs agissant au nom d'un compétiteur.
- Participants: Cela comprend, sans s'y limiter, les membres de l'auditoire.

Si vous avez des questions, veuillez les adresser à competitors@canadianpoleandaerialchampionship.ca. Les questions ne seront pas acceptées via les plateformes de médias sociaux ou par téléphone.

PRÉCÉDENCE DE LA LANGUE

Précédence de la traduction en anglais. En cas d'incohérence entre la version anglaise de ce document et toute autre traduction, la version anglaise est la version originale, et toute traduction est à titre informatif uniquement. La version anglaise prévaudra.

1 RÈGLES GÉNÉRALES

LE CPAC SE RÉSERVE LE DROIT DE :

- Disqualifier tout athlète lors de tout événement sanctionné par le CPAC qui enfreint les règles, les termes ou le code de conduite.
- Disqualifier tout juge qui enfreint les règles, les termes ou le code de conduite.
- Auditer, pour quelque raison que ce soit, toute évaluation, performance ou fiche de pointage de tout compétiteur ou division lors de tout événement sanctionné par le CPAC.
- Prendre des décisions en temps réel sur tout événement ou occurrence non abordé auparavant dans les règles, règlements et code de conduite avant, pendant ou après tout événement sanctionné par le CPAC.
- Le CPAC n'est pas responsable de toute blessure ou dommage subi par vous à tout moment de la compétition.
- Le CPAC se réserve le droit de vous disqualifier, et/ou de vous interdire l'entrée à une future compétition, si vous enfreignez les règles et règlements de la compétition.

1.1 Règlements régissant les CANDIDATS à la compétition

- Un candidat peut postuler pour plus d'une division.
- Les applications sont ouvertes à toute personne.

- Les candidats au niveau *PROFESSIONAL* doivent s'auto-certifier au moment de la candidature, quant à leur statut de citoyen canadien ou de résident permanent, OU de non-citoyen canadien. Seuls les candidats s'auto-certifiant citoyen canadien ou résident permanent seront autorisés à détenir le titre de *Professional Canadian Pole and Aerial Champion* pour représenter le Canada dans les compétitions mondiales (voir Règlements régissant les CHAMPIONS).
- Le candidat doit soumettre une candidature via le site Web du CPAC incluant tous les critères listés.
- RÈGLES ET RÈGLEMENTS : Les candidats doivent se conformer aux règles et règlements du CPAC à tout moment dès l'inscription. Toutes les règles et conditions s'appliquent au moment de la candidature, quelle que soit la date de clôture ou l'acceptation.
- MODIFICATIONS DE LA CANDIDATURE : Les modifications de l'inscription aux événements, telles que la division ou le niveau, peuvent être acceptées jusqu'à la clôture des inscriptions pour cet événement. Les demandes sont acceptées par courriel uniquement.
- RETRAIT ANTICIPÉ : Aucun remboursement n'est accordé pour quelque raison que ce soit. Veuillez nous informer si vous vous retirez de la compétition pour permettre à ceux de la liste d'attente de participer.

1.2 Règlements régissant les COMPÉTITEURS ACCEPTÉS

- RÈGLES ET RÈGLEMENTS : Le compétiteur se conformera aux règles et règlements du CPAC à tout moment. Toutes les règles et conditions s'appliquent au moment de la candidature, quelle que soit la date de clôture ou l'acceptation. En participant à titre de compétiteur à toute compétition sanctionnée par le CPAC, vous acceptez automatiquement d'avoir lu l'ensemble des règles et règlements et vous acceptez tous les points énumérés.
- RÉUNION DES COMPÉTITEURS : Pour les événements en personne uniquement, le compétiteur assistera à une réunion obligatoire le jour de la compétition, ou risquera de perdre son droit de compétition.
- SIGNATURES REQUISES : Le compétiteur signera une décharge, une libération de médias ainsi qu'une acceptation des règles et règlements lors de l'inscription.
- ENGAGEMENTS MÉDIATIQUES : Si nécessaire, le compétiteur apparaîtra à la télévision, à la radio, au cinéma ou dans les médias imprimés pour la publicité et la promotion de la compétition.
- APPROBATION DU MARQUAGE EXIGÉE : Le compétiteur est prié de respecter les sponsors de la compétition en ne portant aucun logo autre que ceux des sponsors approuvés pendant qu'il est sur scène.
- RÈGLES DE COMPÉTITION ANTI-IMPAIRMENT : Le compétiteur ne consommera aucune substance intoxicante avant ou pendant la compétition.
- RETRAIT ANTICIPÉ : Veuillez informer le CPAC dès que possible si vous devez vous retirer. Aucun remboursement n'est accordé pour quelque raison que ce soit. Veuillez nous informer si vous vous retirez de la compétition pour permettre à ceux de la liste d'attente de participer.
- ZONES RESTREINTES : Le compétiteur respectera toutes les zones désignées comme restreintes, selon la signalisation affichée et les instructions du CPAC. Les vestiaires et les coulisses fournis lors des événements du CPAC sont interdits aux membres de la famille ou aux amis des compétiteurs, à l'exception du représentant désigné (parent, tuteur ou entraîneur) accompagnant un novice ou un junior. Les personnes accédant à ces zones doivent être prêtes à montrer une preuve de participation.

- ENQUÊTES SUR LES POINTAGES : À aucun moment un compétiteur ne doit communiquer avec l'un des juges concernant ses scores. Toutes les demandes relatives aux scores doivent être dirigées uniquement vers le directeur du CPAC.

1.3 Règlements concernant les CHAMPIONS

CANADIAN POLE AND AERIAL CHAMPION :

- Le titre de « *Canadian Pole and Aerial Champion* » est officiellement valide pour une durée d'un an.
- Le CPAC se réserve le droit de rétracter le titre si le gagnant cause des dommages à l'organisation ou à ses participants.
- En cas de rétractation, le premier finaliste devient le nouveau *Canadian Pole and Aerial Champion* et représentera le CPAC lors des opportunités suivantes.
- Le Champion peut concourir l'année suivante pour défendre son titre ou choisir de progresser d'un niveau* s'il a remporté un titre de division par niveaux. *Cela ne s'applique pas aux divisions sans niveaux ou au niveau le plus élevé (c'est-à-dire *Masters, Mens, Professional, Aerial Specialty*).
- Le Champion ne doit à aucun moment exploiter commercialement le titre de quelque manière que ce soit.
- Le Champion doit se conduire avec décorum pendant son règne et NE PAS commettre d'actes qui, de l'avis exclusif du CPAC, sont en violation des règles, des termes ou du code de conduite et/ou pourraient nuire à l'image ou à la réputation du CPAC et de la compétition qu'il représente.
- Seuls les candidats auto-certifiés comme citoyens canadiens ou résidents permanents seront autorisés à détenir le titre de *Professional Canadian Pole and Aerial Champion* pour représenter le Canada dans les compétitions mondiales.
- Le Champion de niveau *Professional* ne peut pas représenter deux pays en même temps. En tant que *Professional Canadian Pole and Aerial Champion*, vous pouvez participer à toute compétition mondiale en représentant uniquement le Canada.
- En tant que gagnant des Championnats Canadiens de Pole et Aérien, vous n'êtes pas obligé de participer à une compétition mondiale et pouvez le faire à votre guise. Nous n'endossons aucune compétition mondiale spécifique.

LES MÉDAILLÉS :

- Le CPAC s'attend à ce que les médaillés coopèrent à la promotion des événements et des activités des Championnats Canadiens de Pole et Aérien.
- Tous les médaillés et champions doivent être disponibles pour une séance photo immédiatement après l'annonce des gagnants officiels.
- La violation des termes et conditions de ce document entraînera la disqualification et la suppression de tout titre/placement donné.
- La détermination par le CPAC que l'une des déclarations faites dans vos formulaires de candidature, dans cet accord et/ou toute autre information fournie en lien avec l'événement s'avère fausse et/ou inexacte entraînera la disqualification et la suppression de tout titre/placement donné.

1.4 CODE DE CONDUITE

Le CPAC vise à offrir une expérience inclusive, équitable et enrichissante à tous les participants. Ceux qui choisissent d'affecter négativement l'expérience CPAC pour les autres seront tenus responsables, incluant la disqualification, le retrait des titres ou l'interdiction de participer à de futurs événements.

Le Code de conduite du CPAC est basé sur le *Universal Code of Conduct to Prevent and Address Maltreatment in Sport (UCCMS)* créé par *Canadian Centre for Ethics in Sport* et *Sport Dispute Resolution Centre of Canada*.

Tous les participants s'engagent à :

- Tous les participants doivent s'attendre à participer, à concourir, à travailler, à faire du bénévolat et à interagir dans un environnement exempt de mauvais traitements.
- Les mauvais traitements ou comportements prohibés, y compris, mais sans s'y limiter, l'intimidation, le harcèlement, les comportements menaçants physiques ou psychologiques ne seront pas tolérés.
- Tous les participants reconnaissent que les mauvais traitements peuvent survenir indépendamment de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou expression de genre, ou du handicap. Ils reconnaissent également que les personnes issues de groupes marginalisés ont une vulnérabilité accrue.
- Se conduire de manière professionnelle, respectueuse et avec esprit sportif en tout temps avant, pendant et après tous les événements CPAC. Cela concerne les plateformes en personne et virtuelles, y compris les médias sociaux.
- Se conduire avec un bon esprit sportif, en faisant preuve de respect et de dignité envers tous, y compris, sans toutefois s'y limiter : les organisateurs d'événements, le personnel du CPAC, les autres compétiteurs et leurs représentants désignés, les juges, le personnel/les bénévoles d'événement et les participants.
- Respecter et maintenir des limites appropriées, en veillant à ce que leurs intentions et actions priorisent la sécurité, la santé et le bien-être de tous les participants.
- S'habiller, agir et utiliser un langage avec comportement professionnel.
- Respecter toutes les règles et réglementations spécifiques au lieu ou dictées par le gouvernement, qui peuvent prévaloir sur celles du CPAC.

1.5 ENGAGEMENT ENVERS LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

L'inclusion sportive est un principe fondamental du CPAC. Les organisateurs du CPAC et les hôtes de la compétition s'engagent pleinement à offrir un espace sûr, solidaire et respectueux, quelles que soient les différences basées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, ou le handicap.

L'engagement du CPAC envers la diversité et l'inclusion est basé sur la *Creating Inclusive Environment for Trans Participants in Canadian Sport*, créé par *Canadian Centre for Ethics in Sport*.

Les règlements de la compétition développés pour la participation au CPAC sont guidés par les principes selon lesquels les personnes de toutes identités devraient avoir des chances égales de participer et de viser l'excellence à tous les niveaux, sans discrimination ni harcèlement, afin de créer des environnements sportifs inclusifs pour les LGBTQIA+.

1.5.1 Langage Inclusif des Genres

Nous nous engageons à faire tous les efforts pour apprendre et utiliser le nom et les pronoms choisis de nos compétiteurs, bénévoles, personnel et membres de la communauté. Nous reconnaissons que ne pas respecter l'identité ou l'expression de genre d'une personne en utilisant des noms ou des pronoms incorrects est discriminatoire et ne respecte pas les principes du CPAC.

1.5.2 Protection du Droit à la Vie Privée et à la Confidentialité

Les organisateurs du CPAC et les hôtes de la compétition reconnaissent les droits à la vie privée de tous nos participants. Nous ne demanderons des informations sur l'identité de genre que lorsque cela est crucial pour les services fournis, de manière inclusive, et sans conséquence pour ceux qui s'abstiennent. Nous respecterons et protégerons la vie privée de tous les compétiteurs, bénévoles, personnel et membres de la communauté.

1.5.3 Utilisation des Installations

Le CPAC s'engage à fournir un accès sûr à l'utilisation des toilettes, des vestiaires et d'autres installations. Nous nous efforcerons de le faire de manière discrète, confidentielle et sensible en collaboration avec nos hôtes de compétition.

1.5.4 Admissibilité à la Participation au CPAC

Les participants au CPAC peuvent s'inscrire et concourir dans la catégorie dans laquelle ils s'identifient. Toutes les catégories sont non-genrées, à l'exception du *Pole Sport - Men*. Toutes les identifications d'identité ou d'expression de genre par nos athlètes sont considérées comme faites de bonne foi et ne nécessitent pas de divulgation ou de documentation supplémentaires.

1.5.5 Admissibilité à la Participation aux Compétitions Externes

Les champions de certaines divisions du CPAC peuvent recevoir des invitations à concourir avec des compétitions partenaires, ou choisir de participer à des compétitions avec d'autres organisations en tant que « *Canadian Pole and Aerial Champions* ». Le CPAC se tiendra informé des politiques d'éligibilité liées dans d'autres organisations qui pourraient impacter nos compétiteurs et champions. Nous soutiendrons nos athlètes, à leur demande, en ce qui concerne les exigences d'éligibilité.

1.5.6 Résolution des Problèmes de Diversité et d'Inclusion

Tout membre de la communauté ou participant du CPAC qui est témoin ou estime avoir subi une discrimination, une intimidation, un harcèlement ou une victimisation est fortement encouragé à agir ; en contactant ou en demandant de l'aide au directeur du CPAC à info@canadianpoleandaerialchampionship.ca.

1.6 PARA-ATHLÈTES

Les para-athlètes recevront des aménagements selon les besoins individuels.

Les para-athlètes sont définis comme des compétiteurs ayant un handicap mental ou physique permanent, ce qui les désavantage notablement dans le sport. Les compétiteurs souhaitant demander des aménagements pour para-athlètes doivent envoyer un courriel à

competitors@canadianpoleandaerialchampionship.ca, en fournissant une documentation médicale pour examen par le directeur de CPAC. Toutes les informations resteront confidentielles.

Les para-athlètes seront notés selon le continuum de leur catégorie sélectionnée, avec des exemptions nécessaires basées sur les accommodements demandés par l'individu et convenus avant la compétition. Par exemple :

- Un compétiteur avec un autisme sévère peut être exempté de la connexion avec le public.
- Un compétiteur en fauteuil roulant peut être exempté de l'équilibre en chorégraphie.
- Un compétiteur avec un handicap physique peut être exempté des lignes et extensions.

Les médaillés para-athlètes seront récompensés séparément de la division/du niveau standard. Par exemple : Un para-athlète compétiteur dans *Pole Sport – Amateur* sera programmé aux côtés de tous les compétiteurs *Pole Sport – Amateur*. Le para-athlète sera noté selon le continuum *Pole Sport – Amateur*, cependant les juges seront dirigés à ignorer toutes sections exemptées pour à la fois la notation et les rétroactions. Les médaillés para-athlètes seront récompensés séparément des athlètes notés sur tous les continuum.

1.7 DISQUALIFICATION et DÉDUCTION

1.7.1 Disqualification pendant la compétition

La non-conformité aux règlements peut entraîner une disqualification pendant la compétition.

Les éléments suivants entraîneront une disqualification immédiate pendant la compétition:

- Non-respect majeur des règles de costume et dysfonctionnements majeurs de la garde-robe. Le non-respect majeur inclut le port d'un costume ou d'un ornement spécifiquement interdit. Les dysfonctionnements majeurs de la garde-robe incluent toute exposition, accidentelle ou intentionnelle, de parties privées du corps.
- Converser avec le public ou les juges à tout moment pendant leur performance.
- Accessoires non approuvés, s'ils sont jugés dangereux pour la sécurité.
- Si l'hôte de l'événement ou le juge en chef juge qu'un compétiteur est incapable de performer en toute sécurité pour quelque raison que ce soit.
- Si l'hôte de l'événement ou le juge en chef trouve une performance incluant un contenu explicite (tel que défini dans Mouvement et Thèmes).

1.7.2 DÉDUCTIONS ET AMENDES

- Toute exécution de mouvements restreints entraînera une déduction de 5 points par mouvement de chaque juge ; Voir DIVISIONS ET NIVEAUX - Section 2 – Limites de mouvements.
- Le non-respect des règles de costume entraînera une déduction de 10 points de votre score global par le juge en chef.
- Le non-respect des règles de musique , comme la durée ou la présence de propos injurieux, entraînera une déduction de 10 points de votre score global par le juge en chef.
- L'utilisation de accessoires non approuvés (pour les divisions requises) entraînera une déduction de 10 points de votre score global par le juge en chef.
- Le non-respect des règles de mouvement et de thèmes entraînera soit une déduction de 25 points de votre score global, soit une disqualification, selon la gravité, telle que déterminée par le juge en chef.

- Il y aura une amende de 250 \$ plus disqualification si vous êtes reconnu coupable de simuler une faiblesse. La simulation de faiblesse est considéré lorsque le compétiteur est jugé être inscrit à une division/niveau jugé significativement inférieur à son niveau réel de capacité compétitive. Le CPAC reconnaît que les compétiteurs peuvent commencer à s'entraîner à des compétences de niveau supérieur avant d'affiner leur technique de manière à être prêts à performer ou à concourir à un tel niveau. Le CPAC évaluera la simulation de faiblesse en démontrant que le compétiteur enseigne, performe ou concourt à un niveau significativement supérieur à la division ou au niveau dans lequel il est inscrit pour concourir. Un compétiteur peut soumettre une préoccupation de simuler une faiblesse par courriel avant la compétition ou après la compétition en utilisant le Protocole d'audit formel.

1.7.3 Sanctions et Processus d'Appel

Le Processus de Sanctions et d'Appel du CPAC est basé sur les sanctions décrites dans les Règlements du CPAC, le *Guide to the Development of an Appeal Policy* créé par le *Canadian Centre for Ethics in Sport* et le *Sport Dispute Resolution Centre of Canada*.

Le processus complet de Sanctions et d'Appel ainsi que le Formulaire de demande d'appel officiel peuvent être trouvés à l'adresse suivante :

<https://canadianpoleandaerialchampionship.ca/appeal-form/>

2 ÉVÉNEMENTS DU CHAMPIONNAT

2.1 DATES IMPORTANTES

Les dates importantes à retenir pour participer aux événements du CPAC sont listées dans cette section. Les délais spécifiques à chaque événement sont publiés dans le paquet compétiteur et sur la page web de l'événement. Notez que les modifications, le cas échéant, seront publiées sur notre site Web et communiquées par l'adresse e-mail enregistrée du compétiteur.

Sauf indication contraire, le calendrier général de chaque événement est le suivant.

ÉVÉNEMENTS EN PERSONNE

Date limite d'inscription : 6 semaines avant

Publication de l'horaire : 1 mois avant

Date limite de soumission de la musique et des accessoires : 2 semaines avant

Date limite de spécification des appareils : 2 semaines avant

Événement et Remises de prix : Selon les dates de la compétition

Retour d'information : 1 à 2 semaines après

ÉVÉNEMENTS VIRTUEL

Date limite d'inscription : 4 semaines avant

Date limite pour la vidéo et les accessoires : 2 semaines avant

Publication du calendrier : 2 semaines avant

Événement : Conformément aux dates de compétition

Sur demande : 24 heures après l'événement

Commentaires : 1 à 2 semaines après l'événement

Remises des prix par la poste : 4 à 6 semaines après l'événement

2.2 QUALIFIANTS POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL 2026

Ce qui suit explique comment se qualifier pour participer au Championnat National Canadien de Pole et Aérien 2026.

La saison 2026 consiste en une série d'événements de qualification régionaux et virtuels qui culmineront par un Championnat National.

Les invitations sont émises comme suit, à la discrétion du CPAC. Un compétiteur recevra un maximum d'une (1) invitation par division/niveau; par exemple, si un compétiteur est admissible à une invitation par le biais de plusieurs événements de qualification. Des invitations additionnelles peuvent être émises si a) la première place refuse son invitation, b) il y a une différence d'au plus 2 points, ou c) un gagnant/champion n'est pas admissible à recevoir une invitation.

GANANTS RÉGIONAUX DE 2026

Les gagnants des compétitions régionales (de l'Est, du Centre, de l'Ouest) du CPAC 2026 seront invités à participer dans leurs divisions respectives au Championnat National Canadien de Pole et Aérien 2026. Tous les artistes qui "médaillent" (se classent premier, deuxième ou troisième) seront invités à participer à l'événement national.

*Des invitations officielles seront envoyées après chaque événement régional fournissant un code de réduction pour l'inscription.

GANANT VIRTUEL DE 2026

Les gagnants de la compétition virtuelle CPAC 2026 seront invités à participer dans leurs divisions respectives au Championnat National Canadien de Pole et Aérien 2026.

*Des invitations officielles seront envoyées après l'événement virtuel fournissant un code de réduction pour l'inscription.

CHAMPIONS NATIONAUX CPAC 2025

Les gagnants de la première place du Championnat National Canadien de Pole et Aérien 2025 seront invités à participer au Championnat National Canadien de Pole et Aérien 2026.

GANANTS PSO CANADA 2025/2026

Les gagnants de la première place du niveau 5 de PSO Canada 2025 et/ou 2026 (Niveau 5 Championnat, Niveau 5 Artistique, Niveau 5 Hommes) seront invités à participer dans leurs divisions respectives au Championnat National Canadien de Pole et Aérien 2026.

2.3 PRIX DU CHAMPIONNAT NATIONAL

GAGNANTS NATIONAUX (CHAMPIONS)

Le gagnant de chaque niveau reçoit le titre de «*Canadian Pole and Aerial Champion*» (par exemple, *Canadian Pole and Aerial Champion – Aerial Hoop 1*) qui est officiellement valide pour un an.

Le gagnant de chaque niveau peut recevoir des prix de parrainage, sous réserve de disponibilité. Consultez la page web de l'événement pour plus de détails sur les prix de parrainage spécifiques à l'événement.

CHAMPIONS PROFESSIONNELS

Le score global le plus élevé pour les niveaux *Professional* des quatre principales divisions recevra un prix supplémentaire pour le score le plus élevé global, d'une valeur minimale de 500 \$ CAD. Les prix peuvent être composés d'un mélange de bons de parrainage, de bourses ou de prix en argent. En l'absence de gagnant de niveau Professionnel, les prix seront attribués au score global le plus élevé de la division respective. Le prix du score le plus élevé global sera remis lors de l'événement du Championnat National pour chacune des divisions suivantes:

- Pole Sport
- Aerial Sport

- Pole Art
- After Hours

3 RÈGLEMENTS DE PERFORMANCE

3.1 RESTRICTIONS D'ÂGE

- Les compétiteurs doivent avoir au moins 8 ans pour participer.
- Les athlètes novices doivent avoir entre 8 et 12 ans au 1er janvier 2026.
- Les athlètes juniors doivent avoir entre 13 et 17 ans au 1er janvier 2026.
- Les athlètes adultes doivent avoir 16 ans ou plus au 1er janvier 2026.
- Les athlètes masters doivent avoir 40 ans ou plus au 1er janvier 2026.
- Si vous avez moins de 18 ans, vous devez obtenir la signature d'un parent ou tuteur pour tous les documents et toutes les soumissions en ligne doivent être complétées par eux.
- Si vous avez moins de 18 ans, vous devez être accompagné en tout temps par un représentant désigné, comme un parent, tuteur ou entraîneur lors des événements en personne.

3.2 COSTUMES

Le but des règles de costume est que les athlètes prennent des mesures appropriées pour s'assurer qu'ils choisissent une tenue adaptée à leur corps et aux mouvements qu'ils choisissent d'inclure dans leur performance. Comme les styles appropriés varieront considérablement en fonction des tailles, des marques et des types de corps, chaque marque/style ne conviendra pas à chaque compétiteur.

Les compétiteurs doivent être attentifs au choix de leur costume. Les compétiteurs en disciplines aériennes doivent considérer une couverture additionnelle pour des raisons de sécurité, car des blessures peuvent survenir en raison d'une exposition de la peau. Les compétiteurs en tissu aérien devraient éviter les costumes/ornements abrasifs ou pointus qui pourraient endommager les tissus. Tout dommage important causé aux tissus aériens pourrait entraîner des frais de remplacement à la charge du compétiteur.

Les tissus de la couleur de la peau, les découpes, la résille et/ou les matières transparentes sont tous acceptables à condition qu'une couverture adéquate soit maintenue, par exemple, que la peau ne soit pas visible à travers le tissu. Les parties intimes doivent rester couvertes pour éviter la disqualification. Le bas du costume doit demeurer visible le long du sillon interfessier. Le compétiteur est responsable de bien fixer le haut et le bas de son costume s'il craint un mouvement durant la performance.

HAUTS DE COSTUME – DIVISIONS *SPORT*

- Les hauts pour les âges novices et juniors doivent entièrement couvrir la poitrine.
- Les hauts ne doivent pas montrer de décolleté excessif. Au niveau du sternum, il est recommandé qu'il y ait au moins 2 pouces de couverture minimale entre le bas du costume et le haut (cela se réfère directement à la section au centre de la poitrine).
- Les hauts ne doivent pas montrer d'exposition latérale de la poitrine.

HAUTS DE COSTUME – DIVISIONS *ARTISTIC*

- Les cache-tétons uniquement ne sont pas autorisés.
- Les seins doivent être couverts aux 3/4.

BAS DE COSTUME – DIVISIONS *SPORT*

- Le bas du costume des compétiteurs novices et juniors doit couvrir entièrement le fessier.
- Il est recommandé que le bas du costume couvre un minimum des 2/3 du fessier.

- Un entrejambe d'au moins un pouce est requis.

BAS DE COSTUME – DIVISIONS *ARTISTIC*

- Pas de strings ni de G-strings.
- Les bas doivent rester visibles le long du pli fessier.
- Les genouillères sont autorisées.

RETRAIT DU COSTUME

- Un costume est défini par toute partie de tissu, ornement ou accessoire qui commence sur le corps au début de votre routine.
- Tout type de vêtement peut être retiré. Tous les éléments retirés sont considérés comme des accessoires (voir les règlements des accessoires). Tous les vêtements révélés en dessous doivent respecter les règlements de costume.
- Si un élément tombe involontairement de votre costume, il n'est PAS considéré comme "retiré" et ne sera PAS pris en compte pour la disqualification.

CHAUSSURES

- Les chaussures/bottes ne sont PAS autorisées à tout moment, ni ne sont autorisées à être retirées avant de commencer ou à tout moment pendant la routine pour les divisions de *Pole Sport*.
- Les chaussures/bottes sont autorisées dans les divisions de *Aerial Sport* (c.-à-d. bottes aériennes), à l'exception des divisions de *Aerial Hammock* (tissu) où elles ne sont PAS autorisées à tout moment.
- Les chaussures/bottes sont autorisées dans les divisions *Artistic*.

3.3 MUSIQUE

Les compétiteurs peuvent choisir leur propre musique pour la compétition, qui doit respecter les limites de temps en fonction de la division et du niveau.

La musique doit être exempte de vulgarité ou de paroles qui pourraient contredire l'engagement du CPAC à la diversité et à l'inclusion.

Le contenu musical doit être approprié à la division/au niveau. (Voir la section « Mouvements et thèmes »).

La musique pour les niveaux *Novice* ou *Junior* doit être conviviale et appropriée pour tous les publics. La musique pour les niveaux *Novice* ou *Junior* doit être soigneusement étudiée, car des déductions peuvent être appliquées si le juge principal juge que la musique est inappropriée pour l'âge du compétiteur en fonction de thèmes matures.

DURÉE DE LA MUSIQUE

Il n'y a pas de durée minimale, la durée maximale pour chaque division est la suivante :

- *Novice, Entry* : 2:30 minutes
- *Novice Elite, Junior* : 3:00 minutes
- *Junior Elite, Amateur*, toutes les divisions de Niveau 1 : 3:30 minutes
- *Semi-Pro*, toutes les divisions de Niveau 2 : 4:00 minutes
- *Professional* : 4:30 minutes

- Toutes les autres divisions : 4:00 minutes

SOUMISSION DE LA MUSIQUE

Vous êtes responsable de l'envoi de votre musique de compétition avant la date limite fournie ainsi que dans le format approprié.

Les amendes pour musique sont les suivantes (cumulatives) : 10 \$ par semaine de retard (ou fraction de celle-ci), et un supplément de 50 \$ si soumis dans les 48 heures avant le premier jour de l'événement.

Seuls les formats mp3 et mp4 sont appropriés.

COMMENT SOUMETTRE VOTRE MUSIQUE DE COMPÉTITION

Veillez vous assurer que la musique que vous soumettez est votre version finale. Les révisions peuvent ne pas être acceptées.

1. Enregistrez votre musique avec votre nom de scène, division et année. Toute soumission mal étiquetée ne sera pas acceptée.

Veillez renommer votre fichier musical comme suit avant de l'envoyer :

Évènement-Division-niveau-nom du compétiteur/nom de scène-année

EXEMPLE : Le fichier musical intitulé initialement justdance.mp4

Le nouveau fichier renommé serait maintenant :

EASTERN-Pole Sport-Amateur-Sam-2026.mp4

2. Enregistrez votre musique selon les directives de durée et de format pour votre division.

3. Téléchargez votre fichier musical sur votre compte sur le magasin en ligne du CPAC. Envoyez un courriel à competitors@canadianpoleandaerialchampionship.ca en cas de difficultés techniques ou si vous avez besoin de plusieurs soumissions (comme pour plusieurs performances).

DIFFICULTÉS TECHNIQUES DANS LA LECTURE DE LA MUSIQUE PENDANT LA ROUTINE

* Lorsque la musique d'un compétiteur ne joue pas complètement ou saute en raison d'une erreur technique, un compétiteur peut :

1. Terminer sa routine sans musique (ce qui peut affecter les notes de musicalité)
2. Demander que la musique soit relancée et recommencer la routine dès le début immédiatement
3. Laisser passer le prochain compétiteur, puis relancer la routine depuis le début
4. Attendre jusqu'à la fin de la file d'attente dans leur division et relancer la routine depuis le début

* Dans tous les cas sauf le #1, les juges doivent ignorer TOUS les scores précédents et noter le compétiteur dès le début de leur deuxième passage comme si le premier passage n'avait jamais eu lieu.

3.4 MOUVEMENTS ET THÈMES

Le CPAC vise à offrir une expérience inclusive, équitable et enrichissante à tous les participants. Les divisions du CPAC offrent diverses opportunités pour l'exploration du mouvement, adaptées à différents styles et publics. *Les divisions Sport, ouvertes aux compétiteurs novices et juniors, se concentrent sur les*

compétences techniques liées à l'art et à la danse, et les mouvements et thèmes doivent donc être appropriés pour tous les publics. Les divisions Artistic (Pole Art, After Hours) mettent l'accent sur l'art, l'expression, le mouvement de danse, et encouragent l'accentuation des mouvements provocateurs, sexy et l'exploration de thèmes matures.

Les règles du CPAC concernant les mouvements et les thèmes sont basées sur les terminologies standardisées reconnues, les classifications et les cotes de la *Motion Picture Association of Canada*.

CPAC évaluera les mouvements et thèmes des artistes selon les directives suivantes :

- Pour Tous Publics : Les mouvements et thèmes jugés appropriés pour tous les publics incluent les mouvements suggestifs sexuellement, définis comme des mouvements qui impliquent la sensualité sans montrer d'activité sexuelle.
 - Les thèmes appropriés pour tous les publics sont autorisés dans les divisions *Sport*. Ceux-ci peuvent inclure une violence limitée ou brève, ou une mort suggérée/non représentée dans un ton globalement doux.
 - Les qualités de mouvement appropriées pour tous les publics sont autorisées dans les divisions *Sport*. Ces mouvements peuvent inclure des mouvements sensuels tels que : des roulements de hanches, des vagues corporelles, des secousses, des touches corporelles, etc.
- Thèmes Matures : Les thèmes matures incluent la violence, un langage grossier, et un contenu sexuel, tel que des références sexuelles, des allusions, et/ou des scènes d'activité sexuelle suggérée ou simulée. Les thèmes matures peuvent ne pas être jugés appropriés pour tous les publics et ne sont donc pas autorisés dans les divisions *Sport* mais peuvent être permis dans les divisions *Artistic*.
 - Les thèmes comprenant des références matures peuvent être appropriés pour les divisions *Artistic*. Ces thèmes peuvent inclure des références ou des représentations de violence, racisme, questions religieuses, mort, ou problèmes sociaux controversés.
 - Les qualités de mouvement comprenant des références ou des allusions sexuelles peuvent être appropriées pour les divisions *Artistic*. Ces mouvements peuvent inclure le twerk, les frottements, et les touches, les fessées, les caresses, ou les prises de courbes corporelles.
- Contenu Explicite : Le contenu explicite comprend les scènes d'horreur et de gore, la violence explicite/brutale/graphique et le contenu à caractère sexuel explicite, tel que l'activité sexuelle démontrée de manière explicite et non simulée, comme la nudité ou le contact génital.
 - Le Contenu Explicite n'est pas autorisé et entraînera la disqualification par le juge en chef.

3.5 Accessoires

Un « accessoire » est défini comme tout objet qui n'est pas attaché à votre corps. Les règles concernant les accessoires s'appliquent uniformément aux compétitions en direct et virtuelles.

Tous les accessoires doivent être soumis avant les dates limites affichées. Lors de la soumission de vos accessoires, vous devez fournir une brève description de tous vos accessoires, y compris les noms complets de tout accessoire humain.

Les accessoires humains sont autorisés. Les accessoires humains peuvent vous toucher, mais pas l'appareil. Le jugement sera basé uniquement sur vos compétences et capacités, et non sur celles de l'accessoire humain. Les accessoires humains doivent avoir 18 ans ou plus. Ils doivent signer une décharge de responsabilité avant de participer au spectacle.

Les accessoires pour les niveaux *Novice* ou *Junior* doivent être adaptés à toute la famille et appropriés pour tous les publics.

Si vous utilisez des accessoires sans approbation, vous êtes susceptible de disqualification ou de déduction de points.

Le placement de l'accessoire ne doit prendre qu'un maximum de 30 secondes et le retrait de l'accessoire ne doit prendre qu'un maximum de 30 secondes.

Aucun accessoire potentiellement dangereux n'est autorisé (c'est-à-dire si une substance est laissée sur le sol, la barre ou la zone de performance, ou pourrait potentiellement nuire aux spectateurs ou aux autres compétiteurs). Les accessoires représentant l'usage de drogues illégales ne seront pas autorisés. Toute utilisation de substances ne doit pas être le point central d'une routine et comme il s'agit d'une règle subjective, tout accessoire doit être utilisé avec un but précis.

Voici quelques exemples d'accessoires qui ne sont pas permis :

- Feu
- Feux d'artifice
- Vraies armes
- Verre
- Eau, liquide ou gel
- Nourriture
- Ballons à hélium
- Vaporisateurs, machines à fumée ou tout ce qui produit de la fumée ou des particules
- Tout ce qui nécessite l'accès à une prise électrique
- Paillettes en vrac, poudre en vrac, etc.
- Godes
- Organes génitaux inférieurs visibles, réels ou non
- Animaux de compagnie ou animaux vivants
- Accessoires considérés comme un art de performance en soi (cerceau hula hoop, poi, instruments, nunchakus, etc.)
- Tout ce qui dépasse les dimensions de 7 pieds de haut, 5 pieds de large et 3 pieds de profondeur
- Tout ce qui dépasse un poids limite de 25 livres
- Tout ce qui se fixe au barre et est destiné à supporter le poids de votre corps, comme les boucles de poignet, les dispositifs de type FabPole ou PoleSilks.

3.5.1 Processus de Pré-approbation des Accessoires

- LES ACCESSOIRES DOIVENT ÊTRE PRÉ-APPRÉOUVÉS pour toutes les divisions de *Pole Sport* et de *Aerial Sport*.
- Les accessoires ne nécessitent pas d'approbation dans les divisions *Artistic*, mais doivent respecter les réglementations. Si un compétiteur dans une division *Artistic* a des doutes, il peut soumettre son accessoire pour pré-approbation.
- Pour soumettre un accessoire pour pré-approbation, une vidéo doit être soumise avant la date limite prévue avant la compétition.

- Une vidéo de 30 secondes maximum doit être réalisée décrivant comment l'accessoire sera utilisé avec une courte démonstration de son utilisation.
- Une fois reçue et examinée, le compétiteur recevra une confirmation par courriel que l'accessoire est approuvé ou qu'il devra être modifié/remplacé et une nouvelle date limite sera envoyée.
- Une fois approuvé, l'information sera également envoyée à l'hôte de la compétition. À ce moment-là, l'accessoire ne peut pas différer de son utilisation ou de son objectif d'origine, sinon le compétiteur peut être sujet à disqualification.
- Envoyez les vidéos de démonstration des accessoires à : competitors@canadianpoleandaerialchampionship.ca
- Les amendes de retard pour les descriptions d'accessoires sont de 10 \$ cumulativement par semaine de retard ou fraction de celle-ci, et de 50 \$ supplémentaires si soumis moins de 48 heures avant le début de la compétition.

3.6 AIDES À LA PRISE

Les règlements relatifs aux aides à la prise sont appliqués aux compétiteurs utilisant des appareils normalisés lors des événements en direct.

- Les aides à la prise ne peuvent être utilisées que sur le corps des compétiteurs et ne peuvent PAS être appliquées sur aucun appareil.
- Voici quelques exemples d'aides à la prise acceptables : *Dry Hands*, *Mighty Grip*, *Dew Point*, *Girlie Grip*.
- Les tissus adhérents/collants (par exemple, les gants de préhension, les leggings adhérents, les bas de cuisse adhérents, les protège-chevilles adhérents) sont autorisés sur le mât, mais sont INTERDITS sur les appareils recouverts de ruban adhésif ou de tissu.
- Les gants sont autorisés sur les appareils rigides (par exemple, la barre, le cerceau), mais ne sont PAS permis sur les tissus.
- La colophane / la colophane en spray est autorisée sur les appareils aériens, mais n'est PAS permise sur les barres.
- N'utilisez pas de prises qui laissent des résidus collants. Les aides à la prise à base de cire comme *iTAC*, ainsi que les aides à la prise de type spray adhésif, ne sont PAS autorisées.

Veuillez envoyer un courriel si vous n'êtes pas certain que votre aide à la prise est permise.

3.7 SÉCURITÉ

3.7.1 Tapis de protection

L'utilisation d'un tapis de protection n'est pas obligatoire pour les divisions utilisant la barre comme appareil.

- Un tapis de protection peut être demandé pour les divisions novice et junior. Le tapis de protection fourni sera un tapis minimum de 4'x4' avec une épaisseur de 4".

L'utilisation d'un tapis de protection est requise pour les divisions aériennes, à l'exception de la *Aerial Specialty*.

- Divisions *Novice* et *Junior* : Le tapis de protection supplémentaire sera un tapis minimum de 4'x4' avec une épaisseur de 4". Le tapis de protection supplémentaire sera placé sur le tapis de gymnastique fourni pour les divisions adultes et masters.
- Divisions adultes et masters : Le tapis fourni sera un tapis de gymnastique, un tapis minimum de 4'x8' avec une épaisseur de 2".
- Les compétiteurs en *Aerial Specialty* peuvent demander la suppression du tapis lorsqu'il est jugé dangereux en raison de la nature de leur appareil. La demande doit être soumise au moment de la spécification de l'appareil.

3.7.2 Chutes et blessures incontrôlées

Si l'hôte de l'événement ou le juge en chef constate qu'un compétiteur n'est pas capable de réaliser sa performance en toute sécurité pour quelque raison que ce soit, le CPAC se réserve le droit d'arrêter la performance et de disqualifier le compétiteur à leur discrétion.

Pour toutes les chutes d'une position aérienne (aucun point de contact avec le sol) :

- Indépendamment de l'atterrissage, la performance sera terminée et le compétiteur disqualifié.
- Les compétiteurs sont avisés de ne pas continuer leur routine, de rester immobiles et de permettre une évaluation par le personnel de premiers secours sur place. Le personnel appellera les secours d'urgence locaux si nécessaire.

Pour toutes les chutes d'une position non aérienne (point de contact avec le sol) :

- Si le compétiteur peut se rétablir et choisit de continuer sa routine sans s'arrêter, il peut le faire tant qu'il ne semble pas être blessé ou limité par une blessure.
- Il n'est PAS possible de permettre au compétiteur d'arrêter sa routine et de recommencer, si le compétiteur ne peut pas continuer, il sera disqualifié.

3.8 SOUMISSION DE VIDÉO – COMPÉTITION VIRTUELLE

Pour les compétitions virtuelles seulement.

Vous êtes responsable de soumettre votre vidéo de compétition avant la date limite prévue et dans le format approprié. Aucune soumission tardive ne sera acceptée, aucune exception.

SOUMISSION DES VIDÉOS ET RESTRICTIONS DE TEMPS

Les vidéos seront préjugées avant l'événement en direct. Cela éliminera tout problème lié à une mauvaise connexion Internet ou à d'autres problèmes technologiques.

DATE D'ÉCHÉANCE DES VIDÉOS:

Toutes les soumissions de vidéos doivent être effectuées avant la date limite de l'événement. Il s'agit de la dernière date à laquelle nous accepterons les vidéos de compétition. La soumission anticipée est recommandée, car une fois que les vidéos de votre division ont été envoyées aux juges, nous n'accepterons plus aucune vidéo.

ORIENTATION DE LA VIDÉO:

Veillez filmer en mode paysage, pas en mode portrait.

Assurez-vous que toute votre routine est visible dans le cadre lors du tournage.

Assurez-vous que votre caméra est statique, qu'elle ne bouge pas. L'utilisation d'un trépied est recommandée.

DURÉE DE LA VIDÉO:

Toutes les vidéos doivent avoir une durée maximale égale aux règlements sur la durée de la musique. Aucun temps supplémentaire n'est accordé pour l'entrée/la révérence/la sortie. Si vous souhaitez inclure l'entrée/la révérence/la sortie, vous devez en tenir compte dans la durée maximale affichée.

FORMAT DE LA VIDÉO:

Seul le format mp4 est approprié. N'envoyez pas de liens YouTube. Veuillez vous assurer qu'elle n'est pas d'une résolution inférieure à 740p.

COMMENT SOUMETTRE VOTRE VIDÉO DE COMPÉTITION

Veuillez vous assurer que la vidéo que vous soumettez est votre version finale. Nous n'accepterons pas de nouvelle soumission.

1. Enregistrez votre vidéo avec votre nom de scène, la division et l'année. Toute soumission non correctement étiquetée ne sera pas acceptée.

Veuillez renommer votre fichier vidéo comme suit avant de l'envoyer.

Nom du compétiteur/nom de scène, division, année

EXEMPLE : Le fichier vidéo intitulé initialement allined.mp4

Le nouveau fichier renommé serait maintenant Sam-Amateur-2023.mp4

2. Enregistrez votre vidéo selon les directives d'orientation, de durée et de format vidéo, en fonction de votre division.

3. Téléchargez votre vidéo sur Google Drive ou Dropbox et envoyez le lien par courriel avec la permission de modification à competitors@canadianpoleandaerialchampionship.ca

4. La date limite de l'événement est la dernière date à laquelle vos vidéos doivent être soumises. Aucune vidéo ne sera acceptée après cette date.

4 PHOTOGRAPHIE ET FILMAGE

En tant que compétiteur, vous devrez signer un formulaire de renonciation pour les photos et les vidéos.

Toutes les photographies et vidéos restent la propriété de la CPAC. Vous n'avez aucun droit à une compensation pour les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de la compétition.

En tant que compétiteur, vous acceptez que toutes les photographies et vidéos puissent être utilisées par la CPAC à des fins promotionnelles, publicitaires et commerciales. Vous pouvez être amené à apparaître à la télévision, dans des films, dans la presse ou dans d'autres médias à des fins de publicité et de promotion.

Les spectateurs peuvent utiliser des téléphones portables ou des tablettes pour prendre des photos et des vidéos à des fins personnelles, à condition que l'appareil soit tenu à hauteur d'épaule si assis, afin de ne pas obstruer la vue des autres spectateurs, ou dans des zones désignées à l'arrière et/ou sur les côtés de la zone de sièges. Tous les autres types de caméras ne sont pas autorisés, à l'exception de celles utilisées par les médias accrédités munis d'une carte de presse des organisateurs de l'événement.

La photographie et le filmage ne sont pas autorisés dans les vestiaires des compétiteurs.

5 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

5.1 COMPÉTITIONS EN DIRECT

5.1.1 Spécifications techniques de la scène

La zone de la scène sera de 24 pieds de large sur 16 pieds de profondeur.

Le revêtement de sol dans la zone de la scène sera un revêtement de sol de danse.

5.1.2 Spécifications techniques de la structure de treillis

La CPAC utilise un système de structure de treillis spécialement conçu, conçu par un ingénieur professionnel tiers. Ce système a été conçu avec les exigences spécifiques du Championnat canadien de pole et aérien à l'esprit.

5.1.3 Spécifications techniques des barres

Les barres seront à 8 pieds l'une de l'autre et de tous les côtés de la scène.

Les barres sont de grade de compétition X-Pole : 45 mm de diamètre, chromées et 14 pieds de hauteur.

Les barres sont fixées à la structure de treillis avec la plaque de treillis et les supports supérieurs de marque X-Pole spécifiquement pour cet usage.

La barre gauche est en rotation et la barre droite est statique.

5.1.4 Spécifications techniques pour le cerceau aérien

Le cerceau aérien sera installé au point central de la scène et sera à 8 pieds de l'avant et de l'arrière de la scène et à 12 pieds de chaque côté.

Les normes des appareils pour les divisions sportives de l'Aerial Hoop sont les suivantes :

Le cerceau sera en acier solide, à point unique, sans languette, avec un diamètre de tige de 22 mm (7/8 pouce), pesant environ 20 lb. Le cerceau sera recouvert de ruban adhésif noir et directement attaché avec un spanset de 4 pieds, à un seul pivot à partir d'un point d'accrochage unique situé à environ 14 pieds au-dessus de la scène. Le cerceau sera disponible dans des diamètres de 2 pouces, mesurés par diamètre intérieur, comme suit :

- 32 pouces
- 34 pouces
- 36 pouces (appareil standard)
- 38 pouces
- 40 pouces

Hauteur : Le cerceau sera suspendu à une hauteur standard d'environ 60 pouces du haut du tapis au bas du cerceau. La hauteur sera réglable par incréments de 1 pouce, d'un minimum de 30 pouces à un maximum de 70 pouces, du haut du tapis.

Spécifications des appareils : Les compétiteurs peuvent spécifier un changement de diamètre du cerceau et/ou de la hauteur du dessus du tapis au bas du cerceau avant la date limite fixée avant l'événement et doivent confirmer lors des tests de scène.

- Pour soumettre une spécification d'appareil, visitez votre compte sur la boutique en ligne du CPAC. Envoyez un courriel à competitors@canadianpoleandaerialchampionship.ca si vous avez des difficultés techniques ou si vous avez besoin de soumissions multiples (comme pour plusieurs performances).
- Une fois reçue et examinée, la spécification de l'appareil sera confirmée par courriel et doit être confirmée lors des tests de scène.
- Si le compétiteur n'est pas présent lors des tests de scène pour confirmer la spécification de l'appareil, le cerceau standard sera automatiquement suspendu à la hauteur standard de 60 pouces.

5.1.5 Spécifications Techniques pour le Hamac Aérien

Le hamac aérien sera suspendu du point central sur la scène et sera à 8 pieds de l'avant et de l'arrière de la scène et à 12 pieds de chaque côté.

Les normes de l'appareil standard pour les divisions sportives de hamac aérien sont les suivantes :

Le hamac sera blanc, en tissu tricot nylon à étirement faible/moyen de 108 pouces de large. La longueur du tissu (du nœud jusqu'au bas, pas la longueur totale du tissu de bout en bout) sera comprise entre 8 et 9 pieds.

Le hamac sera suspendu à l'aide de 2 anneaux en "O" et d'un seul pivot à partir d'un point de suspension unique situé à environ 14 pieds au-dessus de la scène. Le hamac sera suspendu à une hauteur standard d'environ 60 pouces du haut du tapis jusqu'au bas du cerceau. La hauteur sera réglable par incréments de 1 pouce, d'un minimum de 30 pouces à un maximum de 60 pouces, du haut du tapis.

Spécifications des Appareils : Les compétiteurs utilisant le hamac peuvent spécifier un changement de hauteur du haut du tapis au bas du hamac avant la date limite fixée avant l'événement et doivent confirmer lors des tests de scène.

- Pour soumettre une spécification d'appareil, visitez votre compte sur la boutique en ligne du CPAC. Envoyez un courriel à competitors@canadianpoleandaerialchampionship.ca si vous rencontrez des difficultés techniques ou avez besoin de soumissions multiples (comme pour plusieurs performances).
- Une fois reçue et examinée, la spécification de l'appareil sera confirmée par courriel et doit être confirmée lors des tests de scène.
- Si le compétiteur n'est pas présent lors des tests de scène pour confirmer la spécification de l'appareil, le hamac standard sera automatiquement suspendu à la hauteur standard de 60 pouces.

5.1.6 Spécifications Techniques pour les Appareils *Aerial Specialty*

L'appareil *Aerial Specialty* sera suspendu du point central sur la scène et sera à 8 pieds de l'avant et de l'arrière de la scène et à 12 pieds de chaque côté.

Le point de connexion sera un mousqueton sur un seul pivot, à partir d'un point de suspension unique situé à environ 14 pieds au-dessus de la scène. Le compétiteur devra fournir tous les composants

nécessaires pour un accrochage sécurisé de leur appareil à partir de ce point unique en charge verticale. Les chargements en tri du mousqueton ne seront pas permis.

Les compétiteurs *Aerial Specialty* peuvent spécifier une hauteur fixe de la scène via courriel avant l'événement et confirmer lors des tests de scène. La hauteur restera fixe pendant toute la performance. Les compétiteurs aériens spécialisés doivent assister aux tests de scène. Si le compétiteur n'est pas présent lors des tests de scène, il sera automatiquement disqualifié.

5.1.7 Informations Supplémentaires

Les compétiteurs aériens notent que la suspension utilisera un point mobile. Cela peut provoquer un certain rebond dans le mouvement de la corde utilisée pour la suspension. Veuillez vous assurer que vous êtes à l'aise avec l'utilisation de points mobiles.

WLL et MBS pour les équipements aériens fournis par CPAC

- Le cerceau aura une WLL minimale de 3 kN et une MBS minimale de 10 kN
- Les spansets auront une WLL minimale de 23 kN
- Les poulies auront une MBS minimale de 25 kN
- Les cordes statiques auront une MBS minimale de 23 kN
- Les élingues auront une MBS minimale de 23 kN
- Les mousquetons auront une MBS minimale de 25 kN
- Les connecteurs (manille ou delta) auront une MBS minimale de 30 kN
- Les pivots auront une MBS minimale de 30 kN

5.2 COMPÉTITIONS VIRTUELLES

5.2.1 Spécifications techniques de la barre

Vous pouvez utiliser soit une (1) barre en mode statique, une (1) barre en mode rotation ou deux (2) barres, une en mode statique et une en mode rotation. Les barres doivent rester en mode sélectionné (rotation/statique) pendant toute la durée de votre performance. Veuillez vous assurer que toute votre routine est visible à l'écran lors du tournage. Veuillez ne pas utiliser l'espace sur une barre de plus de 14 pieds pour rester en ligne avec les spécifications d'une compétition en direct.

Aucun montage ne peut être effectué sur vos vidéos - cela doit être une routine complète, un seul plan, à l'exception de *Pole Art*. Voir le document Divisions et Niveaux, parties 2.3.1 et 2.3.2, pour plus d'informations.

5.2.2 Spécifications techniques du cerceau aérien

Vous pouvez utiliser un cerceau sans onglet, simple ou double point. Pas de cerceaux basculants ou de cerceaux spéciaux. Il doit s'agir d'un cerceau circulaire standard. Il n'y a pas d'exigences de diamètre. Si vous utilisez un spanset, vous ne devez pas utiliser de longueur supérieure à 4 pieds pour rester en ligne avec les spécifications d'une compétition en direct.

Aucun montage ne peut être effectué sur vos vidéos - cela doit être une routine complète, un seul plan.

5.2.3 Spécifications techniques du hamac aérien

Il n'y a pas de spécifications de hamac requises. Si vous avez un plafond très haut, veuillez ne pas utiliser de hauteur supérieure à 14 pieds pour rester en ligne avec les spécifications d'une compétition en direct.

Aucun montage ne peut être effectué sur vos vidéos - cela doit être une routine complète, un seul plan.

5.2.4 Aerial Specialty

L'appareil et le gréement sont à la discrétion du compétiteur. Veuillez noter que tout l'appareil doit être visible.

Le CPAC se réserve le droit de disqualifier le compétiteur si, à la seule discrétion du CPAC, l'appareil, le gréement ou le compétiteur ne démontrent pas des conditions de travail sûres.

Aucun montage ne peut être effectué sur vos vidéos - cela doit être une routine complète, un seul plan.